



No de résolution
ou annotation



Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Sainte-Catherine, tenue le 2 avril 2024, à 19h30, à l'hôtel de ville, sis au 5465, boulevard Marie-Victorin, Ville de Sainte-Catherine, sous la présidence de M. Sylvain Bouchard, maire suppléant.

Sont présents :

M^{me} Isabelle Morin, conseillère
M. Martin Gélinas, conseiller
M^{me} Annick Latour, conseillère
M. Sylvain Bouchard, conseiller
M^{me} Marie Levert, conseillère
M. Michel LeBlanc, conseiller

Sont également présents :

M^{me} Marie-Josée Halpin, directrice générale
M^e Jonathan Lalande Bernatchez, greffier adjoint

Est absente :

M^{me} Jocelyne Bates, mairesse

73-04-24 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par: M. le conseiller Martin Gélinas
Appuyé par: M^{me} la conseillère Marie Levert
Et résolu à l'unanimité:

D'ADOPTER l'ordre du jour, tel que soumis.

----- 1RE PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

La première période de questions a alors lieu.

Aucun citoyen ne demande d'être entendu.

POINT(S) DE DÉCISION

74-04-24 APPROBATION - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - PROGRAMME CLIMATSOL-PLUS / VOLET 2 - RÉGIE INCENDIE DE L'ALLIANCE DES GRANDES-SEIGNEURIES

CONSIDÉRANT le projet de construction d'une caserne incendie pour Saint-Constant/Sainte-Catherine mené par la Régie incendie de l'Alliance des Grandes-Seigneuries (ci-après la « Régie ») ;

CONSIDÉRANT QUE la Régie a adopté à son assemblée du conseil d'administration du 21 mars 2024, une résolution autorisant le dépôt d'une demande d'aide financière au Programme ClimatSol-Plus - volet 2 du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) pour la décontamination du terrain de la future caserne incendie de Saint-Constant/Sainte-Catherine;

CONSIDÉRANT la demande d'approbation de la démarche par chaque municipalité membre de la Régie.

Il est proposé par: M. le conseiller Michel LeBlanc
Appuyé par: M^{me} la conseillère Annick Latour
Et résolu à l'unanimité:

D'APPROUVER le dépôt, par la Régie de l'Alliance des Grandes-Seigneuries, d'une demande d'aide financière au Programme ClimatSol-Plus - volet 2 afin de lui permettre d'obtenir



No de résolution
ou annotation

une subvention pour la réalisation de son projet de construction d'une caserne incendie pour Saint-Constant/Sainte-Catherine.

DE TRANSMETTRE une copie conforme de la présente résolution à la Régie de l'Alliance des Grandes-Seigneuries.

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

75-04-24 **APPROBATION - RÈGLEMENT D'EMPRUNT 35-2024 - RÉGIE INCENDIE DE L'ALLIANCE DES GRANDES-SEIGNEURIES**

CONSIDÉRANT QUE la Régie incendie de l'Alliance des Grandes-Seigneuries (ci-après la « Régie ») a adopté à son assemblée du conseil d'administration du 21 mars 2024, le règlement 35-2024 décrétant une dépense et un emprunt de 25 000 000 \$ pour la construction d'une caserne incendie à Saint-Constant/Sainte-Catherine;

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 468.38 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil de chaque municipalité, dont la Régie a compétence sur son territoire, se doit d'approuver ou de refuser ledit règlement.

Il est proposé par: M. le conseiller Martin Gélinas
Appuyé par: M. le conseiller Michel LeBlanc
Et résolu à l'unanimité:

D'APPROUVER le règlement 35-2024 décrétant une dépense et un emprunt de 25 000 000 \$ pour la construction d'une caserne incendie à Saint-Constant/Sainte-Catherine adopté par la Régie de l'Alliance des Grandes-Seigneuries.

DE TRANSMETTRE une copie conforme de la présente résolution à la Régie de l'Alliance des Grandes-Seigneuries.

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

----- **2E PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

La deuxième période de questions du public a alors lieu.

Les citoyens suivants demandent d'être entendus:

- .- M^{me} Anne Gadoury;
- .- M. Rock Caron;
- .- M. Richard Favreau;
- .- M. Michel Vachon.

76-04-24 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par : M. le conseiller Martin Gélinas
Appuyé par : M^{me} la conseillère Marie Levert
Et résolu à l'unanimité

QUE la séance soit levée. Il est 19h40.

M. Sylvain Bouchard
Maire suppléant

M^e Jonathan Lalande Bematchez
Greffier adjoint

Je soussignée, certifie par la présente, que la Ville de Sainte-Catherine dispose des crédits suffisants, lorsque requis, pour défrayer le coût des dépenses décrétées aux termes des résolutions adoptées à la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 2 avril 2024. Ce certificat est émis conformément aux dispositions de l'article 477.1 de la *Loi sur les cités et villes*.

Anne-Sophie Primeau, directrice des Services administratifs et trésorière